

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-HOT-084

Déposé le : 15.03.16

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Renforcer la participation des électeurs étrangers

Texte déposé

Entrée en vigueur le 14 avril 2003, notre Constitution cantonale a élargi les droits populaires aux électeurs étrangers au niveau communal (art. 142 Cst-VD). Pour la troisième fois, le 28 février 2016, les électeurs étrangers, au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans et domiciliés dans le canton depuis trois ans au moins, ont pu participer aux élections communales.

Pour la première fois en 2016, les élections communales ont coïncidé avec des votations fédérales. Cette particularité a eu pour effet d'accorder des délais de participation deux fois plus longs pour les électeurs suisses que pour les étrangers.

En effet, à son art. 19 la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) prévoit qu'en cas de simultanéité entre élections et votations, le matériel de vote parvienne aux électeurs Suisses dans la quatrième semaine précédant le scrutin. En revanche, les électeurs étrangers, privés de droit de vote au niveau fédéral et cantonal, reçoivent leur matériel de vote jusqu'à 12 jours seulement avant le premier tour de scrutin.

Cette inégalité de traitement présente deux inconvénients. Premièrement, ce délai plus court pour les étrangers ne facilite pas leur familiarisation avec un mode de scrutin particulier et inconnu à l'étranger (élections simultanées de l'exécutif et du législatif avec des règles différentes, scrutin de liste, possibilités de cumuler, de panacher et de biffer). Deuxièmement, le taux de participation des électeurs étrangers est traditionnellement plus faible que celui des suisses. En 2011, au plan communal, le taux de participation des électeurs étrangers de 23,1% en moyenne cantonale était près de deux fois inférieur à celui des électeurs suisses se situant à 43,1%.

La simultanéité entre des votations fédérales ou cantonales avec des élections communales représente une source d'économie pour notre canton. Par ailleurs, les droits populaires font preuve d'une certaine vitalité. La simultanéité de votations fédérales ou cantonales avec des élections communales se reproduira donc sans aucun doute.

De façon à favoriser la participation aux élections, les députés soussignés prient le Conseil d'Etat de soumettre au Grand conseil une révision de la LEDP faisant bénéficier les électeurs étrangers du délai de réception du matériel de vote dans la quatrième semaine précédant le scrutin en cas de simultanéité de votations fédérales ou cantonales avec le premier tour d'élections communales.

Commentaire(s)

Souhaite développer

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

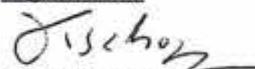
- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate et renvoi au CE | <input type="checkbox"/> |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

Tschopp Jean. 15.03.2016

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

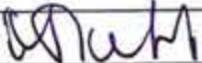
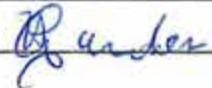
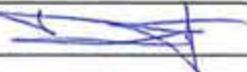
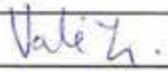
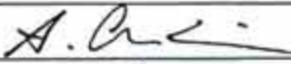
Signature :



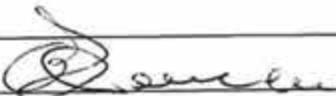
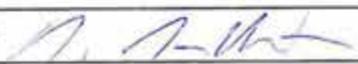
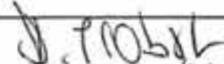
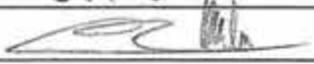
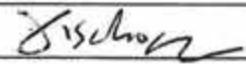
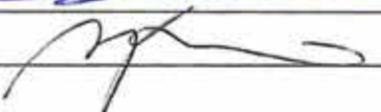
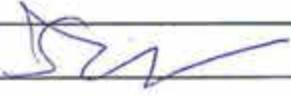
Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 1^{er} mars 2016

Aellen Catherine 	Christen Jérôme	Eggenberger Julien 
Ansermet Jacques 	Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Epars Olivier
Aubert Mireille 	Collet Michel	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Ballif Laurent 	Courdesse Régis	Freymond Isabelle 
Bendahan Samuel 	Creteigny Gérald	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre	Créteigny Laurence	Gander Hugues 
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte 	Germain Philippe
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Nicolas
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Debluë François	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Décosterd Anne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Deillon Fabien	Guignard Pierre
Butera Sonya	Démétriadès Alexandre 	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Calpini Christa	Despot Fabienne	Induni Valérie 
Capt Gloria	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Chappuis Laurent	Donzé Manuel	Jaquier Rémy
Cherubini Alberto 	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Cherbuin Amélie 	Dupontet Aline 	Jungclaus Delarze Suzanne
Chevalley Christine	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Chollet Jean-Luc	Duvoisin Ginette 	Keller Vincent

Liste des députés signataires – état au 1^{er} mars 2016

Kernen Olivier 	Nicolet Jean-Marc	Rydlo Alexandre
Krieg Philippe	Oran Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Schwab Claude 
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier 	Pillonel Cédric	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Stürner Felix
Marion Axel	Probst Delphine 	Surer Jean-Marie
Martin Josée	Randin Philippe 	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Rau Michel	Tosato Oscar
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Trollet Daniel
Meldem Martine	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean 
Melly Serge	Rezso Stéphane	Uffer Filip
Meyer Roxanne	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Rochat Nicolas 	Volet Pierre
Modoux Philippe	Romano Myriam 	Vuarnoz Annick
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe
Montangero Stéphane 	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric 